

REGLEMENT INTERIEUR

CANADA BEACH - PLAN D'EAU DU CANADA

En pénétrant dans l'enceinte de Canada Beach, toute personne se soumet aux dispositions du présent règlement intérieur, elle devra se conformer aux instructions données par le personnel du site et respecter les prescriptions et interdictions affichées.

ARTICLE 1 – HORAIRES ET OUVERTURE

Canada Beach est ouvert pendant la période estivale aux horaires suivants :

Du lundi au vendredi de 13h30 à 19h30

Le samedi et le dimanche de 11h30 à 19h30.

Les horaires et périodes d'ouverture au public sont affichés à l'entrée de l'établissement.

Le responsable ou son représentant peut, à tout moment, prendre toutes mesures pour la sécurité du public et peut restreindre entièrement ou en partie l'utilisation et l'accès au site (en cas d'intempérie ou de vent violent).

Toutes réclamations à l'encontre du responsable pour ces raisons sont exclues.

ARTICLE 2 – ACCES A CANADA BEACH ET MATERIEL

L'espace Canada Beach est en accès libre tout public.

Le prêt de matériel se fait en échange d'une pièce d'identité.

Le matériel à usage sportif ou ludique est propriété du Canada Beach. Il est mis gratuitement à disposition des usagers.

Le mobilier mis à disposition (transats, chaises, parasols, etc.) ne doit pas être déplacé.

Les actes de nature à dégrader les espaces, équipements ou matériels de Canada Beach ou à nuire à son bon fonctionnement ou à la tranquillité des usagers, sont interdits. Les usagers sont considérés comme pécuniairement responsables de toutes dégradations qui pourraient être causées de leur fait, aux installations et aux matériels.

L'utilisation des jeux et la participation aux animations sont placées sous la responsabilité de l'utilisateur, ou pour les enfants, des parents ou adultes accompagnateurs.

L'espace pour petits « Ouistitis Beach », est réservé aux enfants de moins de 6 ans.

L'utilisation des structures gonflables est soumise à des conditions d'âge affichées devant chaque structure. Le port de lunettes et des chaussures est interdit sur certaines installations. Des panneaux le précisant sont positionnés devant celles-ci.

ARTICLE 3 – COMPORTEMENT DANS L'ENCEINTE DE CANADA BEACH

L'utilisation des vélos dans l'espace Canada Beach est interdite. Un parking à vélos obligatoire est mis à la disposition des usagers.

Le public est tenu de respecter la propreté des espaces et des équipements. Les ordures, papiers, débris ou objets quelconques doivent être déposés dans les corbeilles disposées à cet effet.

Tout acte de nature à porter atteinte à la décence, aux bonnes mœurs, à la tranquillité des usagers, au bon ordre et à la propreté du site, est formellement interdit.

ARTICLE 4 – RESPONSABILITE

La ville de Beauvais décline toute responsabilité en cas d'accident survenu à la suite de la non observation du présent règlement.

La ville de Beauvais décline également toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de dégradation de tout objet ou valeur introduit à Canada Beach.